

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196^e année
6 février 2020
n° 4 / 7849^e
pages 209 à 272

CHRONIQUES / Intelligence artificielle

Comment construire une intelligence artificielle responsable et inclusive ?

> Céline Castets-Renard

225

Éthique et droit de l'intelligence artificielle. Osmose ou symbiose ?

> Lémy Godefroy

231

ÉDITORIAL

209 *Greenwar*, Fabrice Defferrard

ACTUALITÉS

- 215 Construction (réécriture des règles et recodification) : publication d'une ordonnance
- 216 Sécurité privée et polices municipales : présentation d'une proposition de loi
- 217 Parquet européen et justice pénale spécialisée : présentation d'un projet de loi
- 217 Détention (traitement inhumain et dégradant) : condamnation de la France
- 218 Protection de l'environnement et de la santé : conciliation avec la liberté d'entreprendre
- 219 Impôt sur le revenu (prestation compensatoire) : inconstitutionnalité du régime de 2004

POINT DE VUE

223 Contentieux civil *Helvet Immo*. De quelques questions toujours sans réponse..., Xavier Henry

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 237 **Panorama** : Droit de la presse, Emmanuel Dreyer
- 252 **Notes** : Résiliation pour non-paiement des primes vs garantie subséquente d'un contrat d'assurance en « base réclamation », note sous Civ. 2^e, 12 déc. 2019, Antoine Touzain
- 257 Le régime général des obligations au service du droit du tourisme, note sous Civ. 1^{re}, 14 nov. 2019, Jean-Denis Pellier
- 262 Indemnisation des passagers aériens : vie et mort de la jurisprudence de la *Saint-Valentin 2018*, note sous Civ. 1^{re}, 10 oct. 2019 [2 arrêts], Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier
- 267 Autorité de la chose jugée et fait nouveau : quand l'exécution d'une décision justifie sa révision..., note sous Civ. 1^{re}, 29 mai 2019, Rebecca Legendre

ENTRETIEN

272 Sandrine Zientara-Logeay – La mixité des professions du droit en question

DALLOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marné - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Février 2020

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot. : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Fabrice Defferrard

209

Greenwar



ACTUALITÉS

212

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Tourisme (garantie financière) : inapplication à un comité d'entreprise, *Civ. 1^{re}, 22 janv. 2020*

Entreprise en difficulté

Nantissement (compte bancaire) : clause autorisant la séquestration des fonds, *Com. 22 janv. 2020*

Admission des créances (rejet) :

opposabilité de l'extinction par la caution, *Com. 22 janv. 2020*

Responsabilité pour insuffisance d'actif : date de commission de la faute de gestion, *Com. 22 janv. 2020*

Plan de continuation (arrêté) : poursuite des actions introduites avant le jugement, *Soc. 22 janv. 2020*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (terrain nu) : conditions d'obtention d'une indemnité d'éviction, *Civ. 3^e, 23 janv. 2020*

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (droit de reproduction) : présomption simple d'autorisation de l'INA, *Civ. 1^{re}, 22 janv. 2020*

215

DROIT IMMOBILIER

Copropriété

Association syndicale libre (action en justice) : qualité et intérêt à agir, *Civ. 3^e, 23 janv. 2020*

Construction-Urbanisme

Construction (réécriture des règles et recodification) : publication d'une ordonnance

216

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Sécurité privée et polices municipales : présentation d'une proposition de loi

Procédure pénale

Parquet européen et justice pénale spécialisée : présentation d'un projet de loi
Détenue (traitement inhumain et dégradant) : condamnation de la France, *CEDH 30 janv. 2020*

218

DROIT PUBLIC

Environnement

Protection de l'environnement et de la santé : conciliation avec la liberté d'entreprendre, *Cons. const., 31 janv. 2020*

Fiscalité

Impôt sur le revenu (prestation compensatoire) : inconstitutionnalité du régime de 2004, *Cons. const., 31 janv. 2020*

219

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Musicien d'orchestre (statut) : requalification d'un contrat à durée déterminée, *Soc. 15 janv. 2020*

Institution représentative conventionnelle (protection) : condition d'obtention, *Soc. 22 janv. 2020*

Licenciement discriminatoire (âge) : réintégration tardive et évaluation de l'indemnité, *Soc. 22 janv. 2020*

Comité social et économique (mise en place) : critère de l'autonomie de gestion, *Soc. 22 janv. 2020*

Comité social et économique (membres) : option entre les fonctions représentatives exercées, *Soc. 22 janv. 2020*

Sécurité sociale

Accident du travail (faute inexcusable) : point de départ et interruption de la prescription, *Civ. 2^e, 23 janv. 2020*

222

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Désaveu (avocat aux Conseils) : énumération limitative des causes, *Civ. 3^e, 23 janv. 2020*

Profession juridique et judiciaire

Avocat (précontentieux pénal) : pouvoir général de représentation, *Crim. 22 janv. 2020*

Avocat (honorariat) : manquements aux principes essentiels de la profession, *Civ. 1^{re}, 22 janv. 2020*



POINT DE VUE

- 223 Contentieux civil *Helvet Immo*.
De quelques questions toujours sans réponse...
par Xavier Henry



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

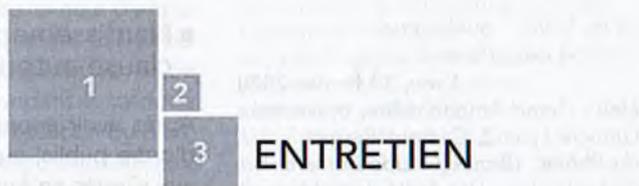
- 225 Comment construire une intelligence artificielle responsable et inclusive ?
par Céline Castets-Renard
- 231 Éthique et droit de l'intelligence artificielle
Osiose ou symbiose ?
par Lémy Godefroy

PANORAMA

- 237 Droit de la presse
janvier 2019 – décembre 2019
par Emmanuel Dreyer

NOTES

- 252 Résiliation pour non-paiement des primes
vs garantie subséquente d'un contrat d'assurance
en « base réclamation », note sous Civ. 2^e, 12 déc. 2019
par Antoine Touzain
- 257 Le régime général des obligations au service
du droit du tourisme, note sous Civ. 1^{er}, 14 nov. 2019
par Jean-Denis Pellier
- 262 Indemnisation des passagers aériens : vie et mort
de la jurisprudence de la *Saint-Valentin 2018*,
note sous Civ. 1^{er}, 10 oct. 2019 [2 arrêts]
par Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier
- 267 Autorité de la chose jugée et fait nouveau :
quand l'exécution d'une décision justifie sa révision...,
note sous Civ. 1^{er}, 29 mai 2019
par Rebecca Legendre



ENTRETIEN

- 272 Sandrine Zientara-Logeay –
La mixité des professions du droit en question

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr